

Pourtant une gestion forestière durable ne pourra être menée que par un service public forestier doté de moyens humains satisfaisants et d'un financement libéré des contraintes du marché du bois.

Hypothéquer l'avenir de nos forêts, c'est brader le futur de nos enfants !



Voilà pourquoi, les personnels de l'ONF s'adressent aux professionnels, aux usagers, aux élus et à tous les citoyens pour stopper cet engrenage dangereux en interpellant les élus de la nation et les directions de l'ONF. Vous pouvez apporter votre soutien en signant la pétition intersyndicale en ligne sur le site www.snupfen.org

Revendiquons ensemble un grand service public forestier pour la forêt et les milieux naturels !

Contacts : CGT Forêt : 06 27 34 34 45 - cgt.foret.local@wanadoo.fr

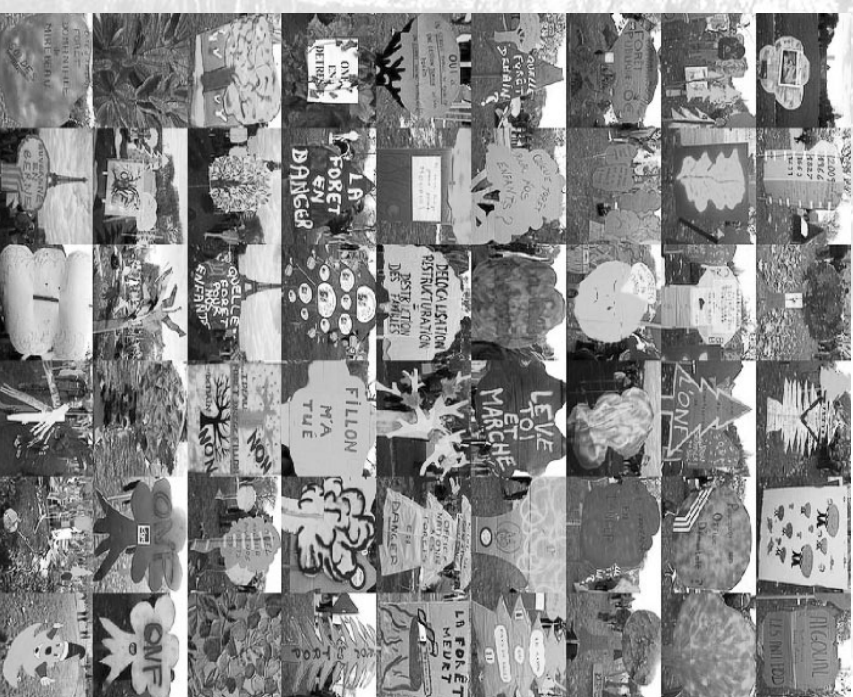
SNAF UNSA Forêts : 06 81 67 07 61 - snaf-snaf@wanadoo.fr

SNUPFEN Solidaires : 06 84 17 07 97 - local.snupfen@wanadoo.fr

Par courrier postal = Intersyndicale de l'ONF
2, avenue de Saint-mandé - 75 570 PARIS CEDEX 12

CGT Forêt - SNAF UNSA Forêts - SNUPFEN Solidaires

Quelle forêt pour nos enfants ?



service public menacé

patrimoine naturel abandonné

Les personnels de l'Office National des Forêts alertent la population

L'ONF a succédé à l'Administration des Eaux et Forêts. Il est chargé d'assurer des missions de service public orientées vers le développement durable et l'intérêt général.



Créé en 1964, l'Office National des Forêts est un Etablissement Public national à caractère Industriel et Commercial, chargé par la Loi d'assurer la gestion durable des forêts domaniales (forêts appartenant à l'Etat : 1,8 Million d'ha) ainsi que celles appartenant aux collectivités publiques, en France métropolitaine (2,8 Millions d'ha) et Outre-Mer (8 Millions d'ha). La forêt française couvre aujourd'hui avec la forêt privée près de 16 Millions d'ha.

La gestion durable

Elle consiste à satisfaire en les équilibrant les trois fonctions essentielles attendues de ces espaces naturels :

- Economique : récolte de bois
- Ecologique : préservation de la biodiversité
- Sociale : accueil du public

Aujourd'hui la fonction économique a tendance à prendre la pas sur les deux autres et cela au détriment de la forêt et des usagers.

Missions d'intérêt général



L'ONF réalise également des missions d'intérêt général pour le compte de l'Etat, comme la défense de la forêt contre les incendies (DFCI), la restauration des terrains en montagne (RTM), ou la préservation des dunes et du littoral, etc...

Ces missions subissent une baisse constante du soutien financier de l'Etat, transféré petit à petit sur les charges de l'ONF.

Financement des forêts domaniales

Pour gérer les forêts domaniales, l'Etat abandonne à l'ONF les revenus qu'elles dégagent et qui proviennent essentiellement des récoltes de bois et des locations de chasse.

Ceci est en contradiction avec le principe de gestion durable, car il fait de la récolte de bois la fonction prédominante et la principale variable d'équilibre budgétaire de l'Etablissement ! Ainsi, depuis les années 60, le volume de bois récolté a augmenté de 60%, alors que la recette provenant de ces ventes a baissé de 10% en euros constants !

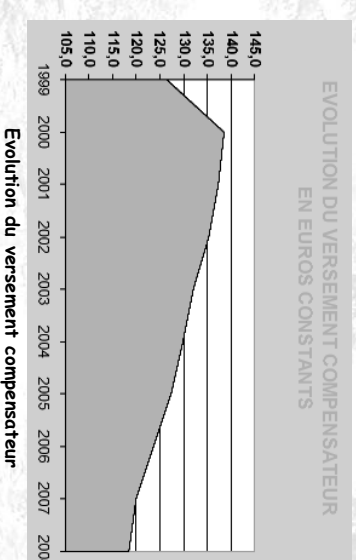


Le désengagement financier de l'Etat conduit au démantèlement de l'Office National des Forêts.

Financement des forêts des collectivités

Pour assurer les missions qui lui sont confiées dans les forêts des collectivités, l'ONF est rémunéré par celles-ci au travers des frais de garde qui représentent 10 à 12% des recettes issues de ces forêts, le solde étant apporté par l'Etat sous la forme d'une participation appelée « versement compensateur ». En échange de quoi, les forêts des collectivités bénéficient du code forestier.

Depuis une vingtaine d'années, l'Etat a amorcé ce désengagement, entre autre, par une baisse progressive et conséquente du versement compensateur.



La réponse de la direction de l'ONF pour équilibrer son budget

Pour y répondre la direction de l'ONF détruit des emplois, principalement dans le milieu rural, augmente les quantités de bois exploitées sans se soucier du bon renouvellement des forêts et néglige les autres missions de service public.

En accord avec le gouvernement

Depuis le contrat 2007/2011, qui lie l'Etat et l'ONF, puis les mesures sécuritaires à la Révision Générale des Politiques Publiques, on constate encore une baisse du versement compensateur en euros courants, une baisse du financement de l'Etat des missions d'intérêt général, un arrêt du financement de la reconstitution des forêts après les tempêtes de 1999. De plus, l'Etat demande à l'ONF de lui verser des dividendes tout en lui imposant des charges très importantes entre autre sur le financement des pensions civiles.

Ces contraintes financières mettent l'ONF dans l'impossibilité d'exercer sereinement ses missions. Malgré les attendus du Grenelle de l'environnement, l'Etat abandonne le principal gestionnaire forestier et ainsi l'ensemble de la filière bois.

Cette vision à court terme va à l'encontre d'une gestion forestière qui se construit sur le long terme. Il faut 60 ans pour qu'un pin maritime atteigne l'âge adulte et 160 ans pour un chêne. C'est le démantèlement de l'ONF qui est au bout de cette logique avec par conséquent, l'abandon de la gestion durable et multifonctionnelle de nos forêts publiques.

